



Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la
pêche à pied récréative :

Le lancement du *Life+ Pêche à pied de loisir*



Table ronde des gestionnaires, façade atlantique, 28 et 29 novembre 2013





Pêche à pied en France = 1,8 millions de pratiquants



Coord. Agence des aires marines protégées
9 bénéficiaires associés, 2 cofinanceurs
11 sites pilotes, x sites collaborateurs
01-07-2013 au 30-09-2017
3 899 625 € (50% UE)



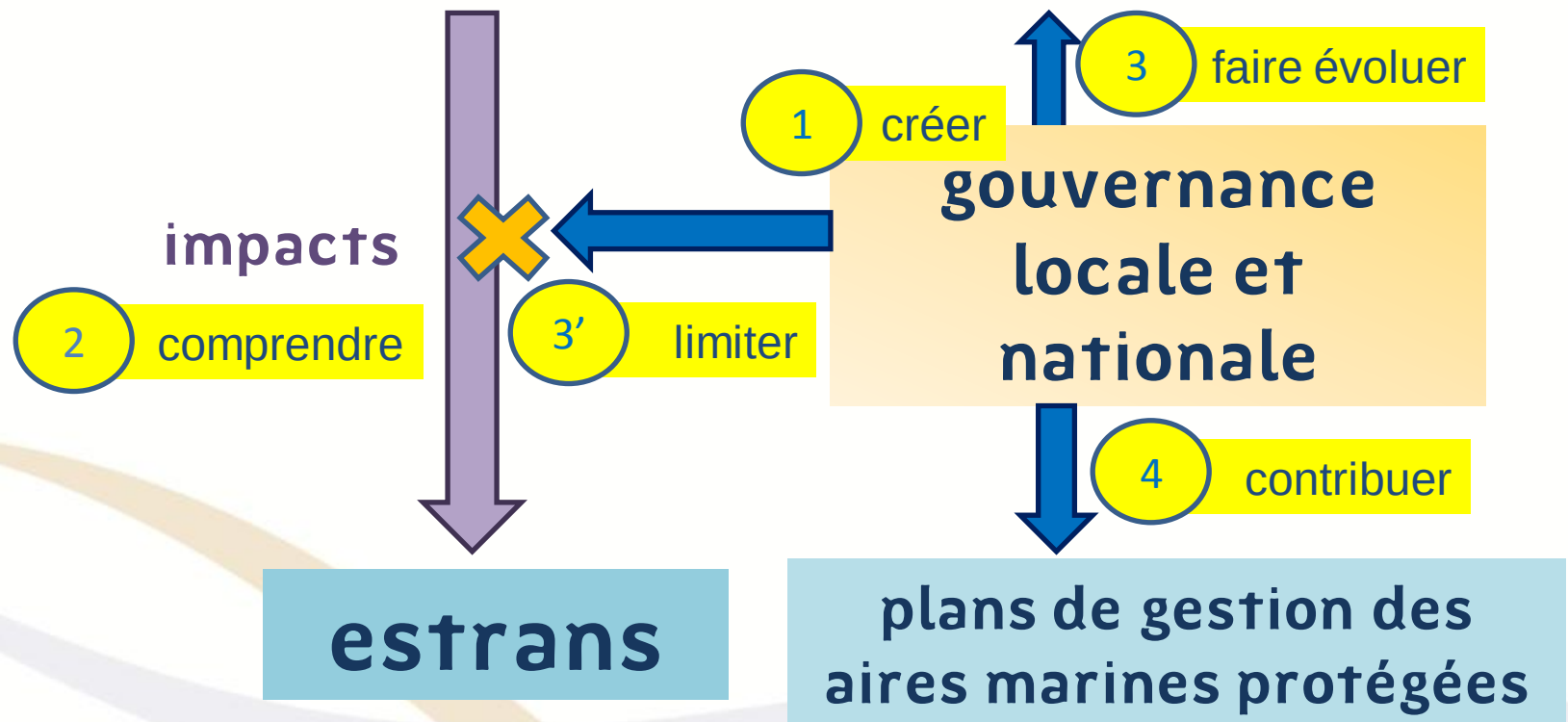
Table ronde des gestionnaires, façade atlantique, 28 et 29 novembre 2013



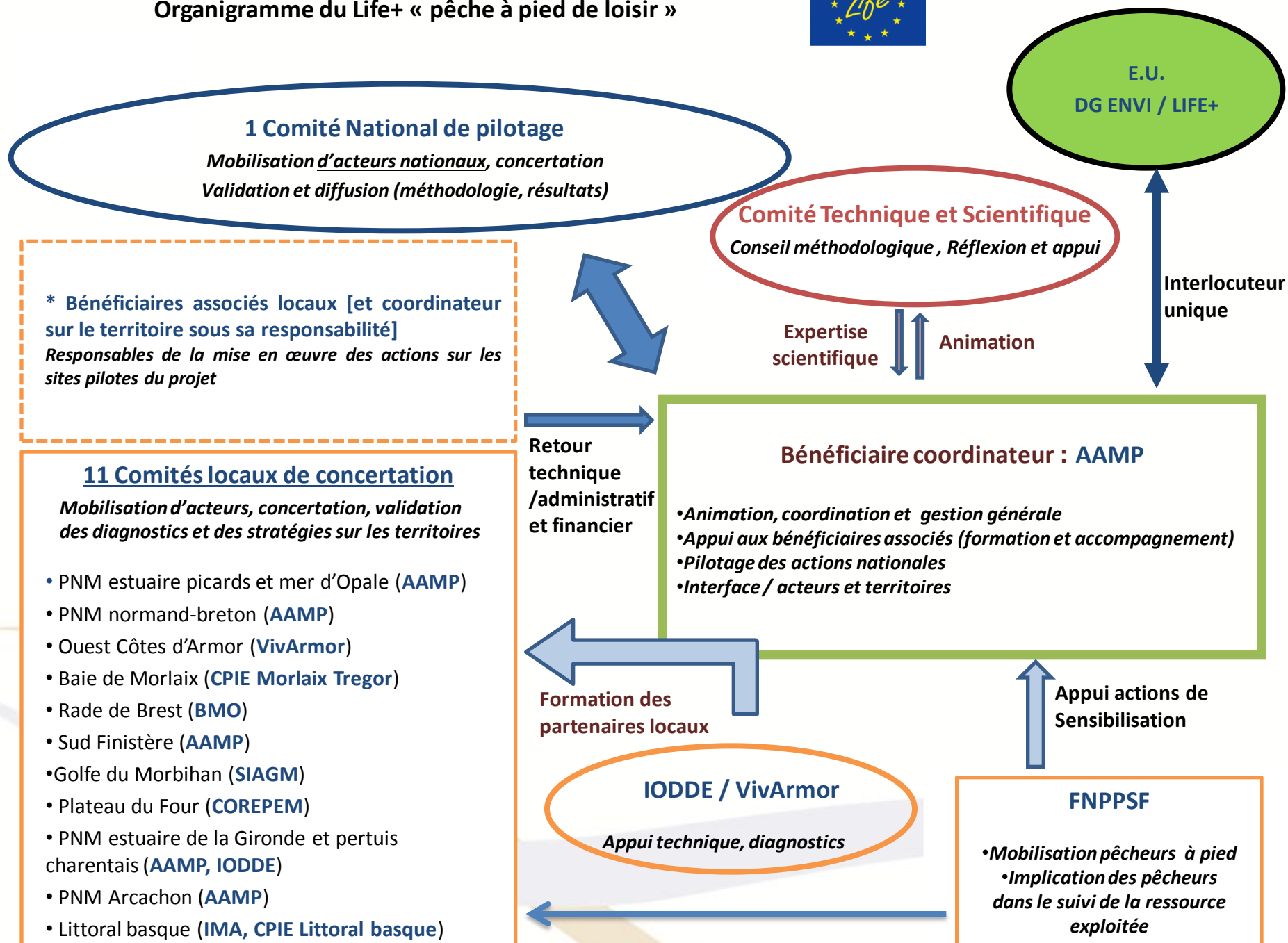


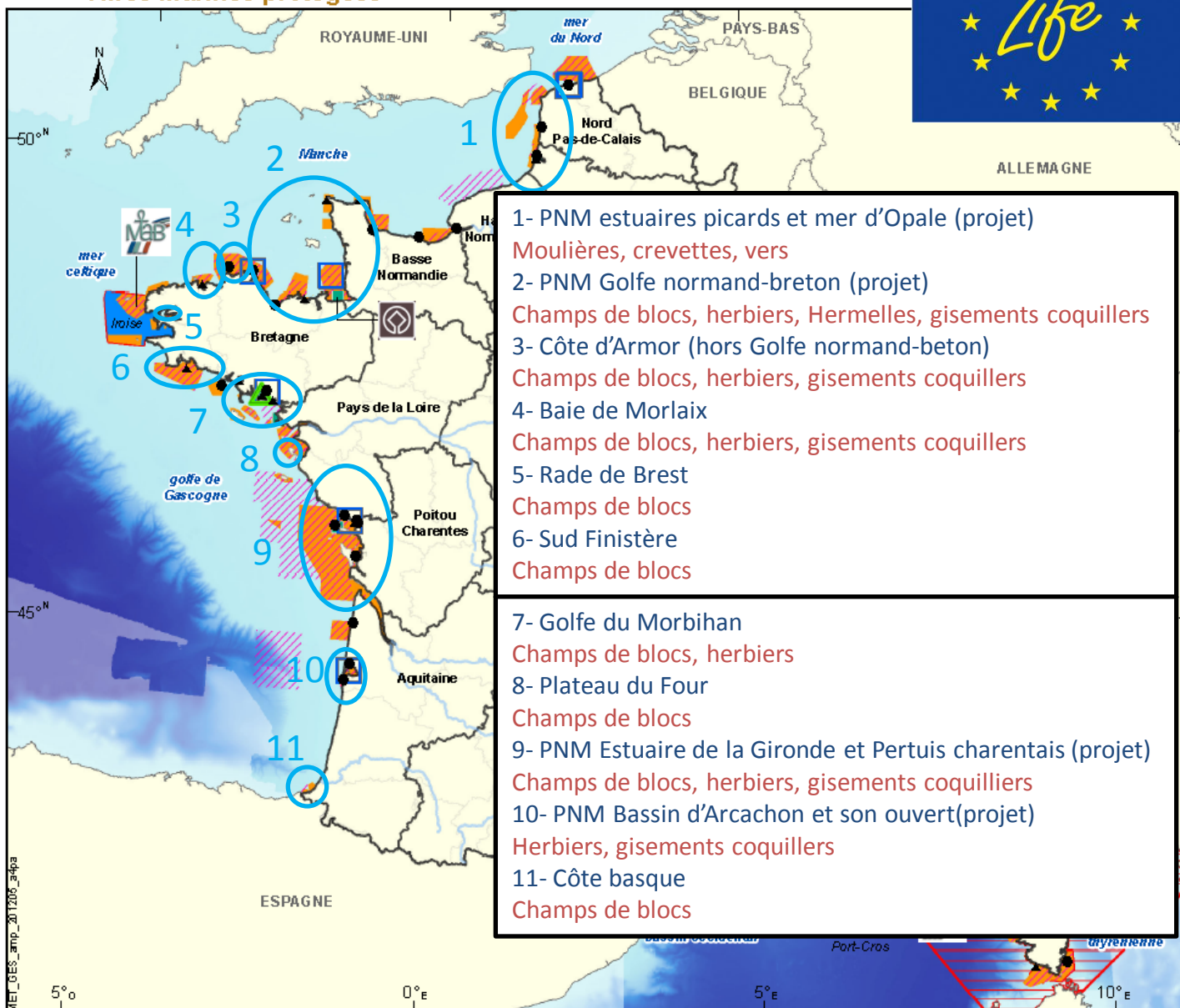
Objectifs

pratiques de pêche à pied récréative



Organigramme du Life+ « pêche à pied de loisir »





- Parc national
- Parc naturel marin
- Natura 2000 - DO
- Natura 2000 - DHFF
- Réserve naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Domaine public maritime du Conservatoire du littoral
- Site Ramsar (zone humide d'importance internationale)
- Bien inscrit au Patrimoine mondial
- Réserve de biosphère
- ASPIM (Convention de Barcelone)
OSPAR (Convention Oslo-Paris)
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage

délimitations maritimes françaises *

- frontière maritime / plateau continental
- zone économique exclusive (ZEE)
- zone de protection écologique (ZPE)
- limite de la mer territoriale (12 milles)



Sources des données :

- aires marines protégées : AMP, mai 2012
- liste de côtes littorales : SHOM, 2009
- (ne pas utiliser pour la navigation)
- Pays et régions : ESRI
- découpage administratif global : FAO
- bathymétrie : GEBCO, 2008 et IFREMER/SHOM, 10

Système de coordonnées : Lambert93 / RGF93 / WGS 1983

LIFE + « pêche à pied de loisir » : territoires pilotes (AMP et projets d'AMP) et problématique environnementale

Actions

1

créer

**gouvernance
locale et
nationale**

ok

Mise en place du comité de pilotage national

**Mise en place des comités locaux de
concertation**

en
cours

**Mise en place du comité scientifique et
technique**

en
cours

**Mise en place du groupe de travail
sensibilisation et communication**

en
cours

Actions

impacts

2

comprendre

en
cours

diagnostics
et suivis

qualité écologique des
habitats

évaluation population

de la pression de pêche

champs de blocs

herbiers

moulières, hermelles, ...

coques

palourdes

vers, crevettes, ...

comptages

enquêtes

étude des paniers



Actions

pratiques



3

faire évoluer

impacts



3'

limiter

en
cours

plan de
communication

panneaux

affiches/kakémonos

site internet/facebook/twitter

médias

lettre d'information

colloques thématiques

rapport de vulgarisation

réseau européen



Table ronde des gestionnaires, façade atlantique, 28 et 29 novembre 2013



Actions

en
cours

actions de terrain :
création des outils de sensibilisation

La pêche à pied

Une activité et un milieu riches en découvertes à préserver...

Si nous voulons conserver et perpétuer ce plaisir,
préservons les milieux naturels, leurs richesses
et respectons les règles...

Car de plus en plus pratiquée,
la pêche à pied peut avoir un impact
considérable sur les espèces de l'estran.

La réglementation
Pour récolter les animaux, vous
devez respecter la "maille" !
*taille minimale réglementaire

Les bons gestes pour une pêche durable

L'estran est généreux mais aussi très fragile,
tout pêcheur doit respecter quelques règles
simples :

- Respecter les tailles minimales et laisser en place les animaux qui ne les atteignent pas.
- La roche baignée de vie, pour ne pas la perturber, toujours ramener les pierres dans le bon sens (dégager l'arrière au-dessus).
- Pêcher au doigt et à l'œil : inutile d'abîmer le milieu avec des outils.
- Si les femelles portent des œufs, les laisser sur place, elles garantiront les générations futures.
- Le graffiti est à proscrire : récolter uniquement ce qui sera consommé rapidement, en un repas pour la famille.

Pour votre sécurité

N'avez-vous rien oublié ?

- Renseignez-vous sur les horaires des marées, attention à la marée montante, notamment à ne pas se faire encorder.
- Renseignez-vous sur les conditions sanitaires du site de pêche : agence régionale de santé, mairies, offices de tourisme.
- Conserviez votre pêche vivante, au frais et consommez la rapidement.
- Attention au broulant, aux coups de soleil, aux chutes (soutanes, antennes)...



Toute revente de la pêche est interdite. Sauf licence professionnelle.
Toute pêche est interdite dans les parcs conchylicoles.



Ce panneau a été réalisé dans le cadre du réseau européen
Natura 2000 qui participe au maintien et à la restauration
de la biodiversité en Europe.



Conception : VivArmor Nature - Illustrations : Nicolas Dupont, CNE Merneux-Océan - ICCDE



Les informations figurant sur cette règle s'appliquent
dans le périmètre de la rade de Brest*
Règlement C.E. du 30/10/1993, article ministériel du 15/07/2008.



Pour une pêche à pied
respectueuse de l'environnement :

- respectez les tailles minimales et les périodes de pêche
- ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer - remettez les pierres retournées en place
- n'utilisez pas d'outils destructeurs



Table ronde des gestionnaires, façade atlantique, 28 et 29 novembre 2013



Actions

en
cours

actions de terrain :
Formation des gestionnaires

- A la sensibilisation des PAPL
- Au suivi de la qualité écologique des habitats

- Au suivi de la pression de pêche



comptages



enquêtes



étude des paniers



Création de diagnostics locaux, de guides méthodologiques,
d'une base documentaire, de colloques thématiques...





Merci de votre attention



Gaëlle Quemmerais-Amice

gaelle.amice@aires-marines.fr